Image not found or type unknown

Probleme tourelle extraction

Par **ziad**, le **14/04/2016** à **18:11**

Bonjour, j'ai un probleme avec ma copropriété.Je suis locataire d'un restaurant. Mon restaurant est équipé pour la restauration, à savoir extraction, hotte, cheminée et tourelle.Un probleme vient de se poser : la tourelle dérange un voisin par les odeurs qu'elle rejette. IL faut faire des travaux pour déplacer la tourelle. Ma question est de savoir si c'est moi qui doit payer le déplacement de la tourelle ou à la copropriété. nb : la sortie de cheminee n'est pas 8 m.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés